

Votre entreprise
veut rester
conforme à la
réglementation,
vous pouvez agir !

LA MISE EN CONFORMITÉ DES MACHINES



Public :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels

Objectifs :



- Connaître les bases de la réglementation en terme de conception, de mise sur le marché et d'utilisation des équipements de travail et moyens de protection
- Apprendre aux participants à utiliser des outils d'évaluation et d'analyse, à exploiter les résultats et à identifier les mesures à prendre
- Faire connaître et partager les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour assurer la conformité de l'équipement et répondre aux exigences légales applicables.

Points clés de la formation :



• La conception et la mise sur le marché des équipements de travail et moyens de protection :

- ✓ Les notions de mise sur le marché (vente, prêt, location, etc...) et de mise en service
- ✓ Les rôles et responsabilités des différents acteurs (concepteur, fabricant, propriétaire, utilisateur)
- ✓ Les règles de conception - L'annexe 1 et le contenu de la documentation technique (la notice d'instruction,...)
- ✓ Les procédures de certification et les organismes de contrôle

- ✓ Apport et partage de bonnes pratiques dans la rédaction des cahiers des charges.

• L'utilisation des équipements de travail et des moyens de protection :

- ✓ Le maintien en état de conformité,
- ✓ La modification d'un équipement de travail
- ✓ Les mesures d'organisation et d'utilisation
Les prescriptions pour le matériel existant.

NB : lors d'une formation en intra entreprise une mise en œuvre sur le terrain peut être organisée avec une observation de machines :

- ✓ Utilisation d'une méthode de diagnostic (travail en groupe)
- ✓ Traitement des données par groupe :
- ✓ Dépouillement et traitement des données
- ✓ Réflexion sur la validité des résultats
- ✓ Critères de priorité des actions proposées
- ✓ Débat avec les autres groupes



Organisation, durée, dates :

Durée : 1 jour
Horaires : 9h — 17h
Lieu : Paris
Date : **13/03/2024**
Tarif : **Subventionné**

Modalités et délais d'accès : **consulter le planning de formation**

Prérequis : aucun
Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation : accueil dans une salle de classe dédiée, support de cours projeté, évaluation à chaud, certificat de réalisation de l'action.

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.